

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 février 2015, a adopté les règlements suivants :

RCG 15-003 **Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs**

RCG 15-006 **Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de logements sociaux**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement RCG 15-003 le 17 mars 2015 et approuvé le règlement RCG 15-006 le 19 mars 2015. Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 25 mars 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon